

et medio octavae venimus Hallas, distantes 4 leucis a Soiniaco ; et pernoctavimus sub signo Coronae imperialis.

23. Discessimus inde et pervenimus Bruxellas medio duodecima.

24. Venimus hora duodecima in Parchum, sani et incolumes.

Laus Deo.

• • •

DEUX DOCUMENTS CONCERNANT L'ABBAYE D'ETIVAL A LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT-DIE

La bibliothèque municipale de Saint-Dié (Vosges) est riche en souvenirs d'Etival.

De superbes séries d'in-folios, aux armes de l'abbé Hugo, plus de soixante incunables, quelques manuscrits ¹⁾, de volumineuses collections des Pères et des Conciles, des livres de tout genre, s'allongent sur les rayons à travers les salles.

Ils y voisinent avec les épaves de la bibliothèque des Bénédictins de Senones, parmi lesquelles les écrits de Dom Calmet retiennent plus spécialement l'attention.

Un registre ²⁾, dans lequel on a relié une partie de la correspondance de l'illustre prélat, contient deux documents relatifs à Etival, d'autant plus précieux que les archives du grand monastère norbertin sont presque entièrement perdues. Elles furent en effet vendues à l'encan, à Saint-Dié, en 1826, avec les papiers de Moyenmoutier et de Senones pour la somme dérisoire de 774 francs. L'heureux acheteur les employa pour confectionner des cornets qui furent vendus aux épiciers de la petite cité vosgienne ³⁾.

Les deux pièces, conservées à Saint-Dié, se rapportent à la grande lutte, entre l'abbaye et l'évêque de Toul, qui, en 1740, sollicita du Saint-Siège l'autorisation d'unir à perpétuité la mense abbatiale d'Etival à son évêché, dépourvu de ressources suffisantes.

1) Ils sont peu nombreux, car la plupart des manuscrits, spécialement les écrits de l'abbé Hugo, furent sauvés, lors de la suppression de l'abbaye, par le prieur Baudot. Il les légua au séminaire de Nancy, où il se retira vers la fin de sa vie ; dans les dernières années, on les a transportés à la bibliothèque de la ville de Nancy. Parmi les manuscrits, conservés à Saint-Dié, il y a lieu de citer surtout une copie du XIII^e siècle des *Etymologia* d'Isidore, deux psautiers du XIV^e siècle et le catalogue de la bibliothèque dressé en 1739.

2) Bibliothèque de Saint-Dié, Ms. 94, fol. 264, 266.

3) *Bulletin de la Société Philomatique des Vosges*, Saint-Dié, 1885. T. X, pp. 79-92. Cette revue, peu connue, contient de nombreux articles au sujet d'Etival et du prélat Hugo.

Cet épisode très mouvementé a été raconté, en quelques pages vivantes, en 1897, par le chanoine Jérôme, vicaire-général de Nancy ⁴), qui pour le reconstituer a dû se contenter d'un inventaire détaillé des écrits concernant cette affaire, dressé par un religieux d'Etival, Jean Blanpain.

La plupart des pièces originales du procès ayant disparu, il nous a semblé utile de publier les deux documents qu'une heureuse rencontre nous fit découvrir ⁵). Ils ont trait aux renseignements confidentiels que le nonce de Lucerne demanda à Dom Calmet, sur la discipline régulière d'Etival, les études, la saine doctrine et les conséquences de l'union de la mense abbatiale à l'évêché de Toul.

La lettre du nonce est conservée en autographe. La réponse de Calmet n'est pas de sa main ; elle ne porte ni titre, ni souscription : il est probable que c'est une copie faite par un des secrétaires du prélat avant l'expédition de l'original à Lucerne.

Lettre du Nonce à Dom Calmet.

Reverendissime Pater,

De moderno statu abbatiae Stiviagensis jamdiu suo viduae pastore certior fieri cupiens, ut Sanctae Sedis mandatis obsequar, cui potissime hanc Provinciam demandarem anceps fui ; nemo tamen est omnium, cuicum potius quam tecum, R^{me} Pater, communicandum putem. Nec tamen te fugit abditâ Religiosae illius Familiae notitiâ ob Loci propinquitatem, ac necessitudinem quandam officiorum, nec spectata fides tua atque undique celebrata doctrina et in Pontificiam Cathedram devotio quidquam a me desiderari patientur. Vetera Reverendissimum Episcopum Tullensem inter atque Abbatiam praedictam dissidia, (de quibus luculenta in hac sacra nuntiatura extant testimonia) modernis hisce temporibus acrius recrudescent in Romana Curia, postulante Episcopo suae Ecclesiae Stiviagensis Abbatiae mensam uniri, rogo ideo et quaeso velis mihi sincere et in Domino aperire, ea super re quid sentias, quae sint ejusmodi adnexionis consequentiae prospiciendae, praecipue vero quaenam in ea domo vigeat regularis disciplina et denique an Litterae ibidem excolantur et inculpatae atque ab omni suspicionis labe immunes foveantur opiniones ? et si quid ultra significandum habebis ad rem

4) Un épisode de l'histoire d'Etival, 1739-1747, *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, Nancy, 1896.

5) Ils nous furent aimablement signalés par M. le chanoine Roussel qui a consacré à cet épisode deux articles intéressants dans la *Semaine Religieuse de Saint-Dié* (1926, N. 17 et 18).

accomodatam. Tantum dexteritati tuae atque probitati tribuo ut non sit cur pluribus verbis magni hoc momenti negotio commendem illud tamen summo premendum silentio moneo ne quis resciat. Sed haec hactenus : Unum superest, ut ab Paternitate tua Reverendissima quaeram, num eruditissima Commentaria tua in Sacram Scripturam, quae Geneve recens impressa fuisse accepi juxta Gallicum exemplar, proderint vel sub latina versione et cujus auctoris. Te interim a me plurimum fieri scias, omniaque mea in Te studia constare, dum ingenuo cultu subscribo

Lucernae 5 Julii 1741

Reverendissimae Paternitatis tuae
Studios Servus
C. Archiepiscopus Rhodensis

Réponse de Dom Calmet.

I. Discipline régulière.

Elle est à Etival dans toute sa rigueur. La règle y est observée à la lettre. L'office divin s'y fait avec exactitude et magnificence, dans une église que l'on vient d'embellir et d'orner, autant qu'il a été possible, au moyen de dépenses très considérables.

La sacristie est décentement entretenue et richement fournie de vases et d'ornements précieux.

Les religieux ne manquent jamais de dire matines à minuit, comme il leur est prescrit. Aucun ne s'absente de l'oraison spirituelle le matin, de l'examen de conscience le soir, de la grand'messe ni de complies. Mais on accorde, ainsi qu'il est d'usage dans toutes les maisons d'études du même Ordre, une exemption des matines, de primes et de vêpres, hors les fêtes doubles, à la moitié des étudiants, un jour et le jour suivant à l'autre moitié, ce qui ne les dispense pas néanmoins de se lever à minuit. Mais ils vont dans un lieu commun réciter les matines ensemble. Ensuite ils étudient en silence jusqu'à deux heures, temps auquel ces étudiants et les autres religieux vont prendre leur repos. Ils se lèvent pour la seconde fois à cinq heures du matin.

L'abstinence est scrupuleusement observée dans le monastère. On en dispense ceux que le médecin, qui y réside, déclare avoir besoin de soulagement. Le silence s'y observe religieusement. La clôture n'y est pas violée. Aucun religieux ne sort des lieux réguliers sans permission et sans compagnon. En promenade, les prêtres vont de compagnie sous la présidence de l'un des supérieurs ; les étudiants sont conduits par leur maître. Il est défendu aux autres de s'écarter de la troupe et l'on sait que l'on impose pén-

tence sans rémission à quiconque contrevient à ce sage règlement.

Le monastère est proprement bâti ; les édifices sont soigneusement entretenus ; les appartements sont meublés proprement et religieusement. Il est un grand quartier destiné aux hôtes. On exerce l'hospitalité avec soin et avec des manières tout à fait charitables. L'on fait des aumônes si abondantes qu'outre ce qu'on distribue aux passants, aucun pauvre du territoire d'Etival n'est refusé. Les curés donnent des billets qui attestent les nécessités de leurs paroissiens et aussitôt le supérieur du monastère fait délivrer du grain, du pain, du vin et de la viande, de l'argent, des remèdes. Depuis trois ans on a fait, des biens du monastère, un fonds pour une des paroisses les plus nécessiteuses : le curé tire la rente et il l'applique uniquement au soulagement des pauvres et des malades.

II. Etudes.

De tout temps la maison d'Etival a été une maison d'études et un séminaire de jeunes religieux que l'on forme dans la piété et dans les sciences ; ce qui est encore aujourd'hui. Outre cela, les supérieurs majeurs ont soin d'envoyer à Etival ceux des jeunes prêtres qui ont les plus belles dispositions pour les lettres et pour la chaire. Le territoire assez étendu de l'abbaye, où toutes les cures sont remplies par des prémontrés, donne lieu à ces derniers de se former dans l'art de la prédication. La riche bibliothèque, l'une des meilleures et l'une des plus riches de tout l'Ordre, donne aux autres les moyens d'approfondir les matières. Actuellement trois religieux composent des ouvrages, savoir les *Annales de tout l'Ordre*, par commission de l'abbé-général et du chapitre général ; on doit en imprimer le 3^e volume sur la fin de cette année. D'autres travaillent à un traité *De jure canonico regularium, praesertim Praemonstratensium*. Cet ouvrage est à sa fin. D'autres travaillent sur d'autres matières. Quatre jeunes prêtres étudient le droit canon sous un de leurs confrères, docteur en théologie, qui l'enseignait déjà dans la même abbaye en 1732 et les années suivantes. Les prêtres et les autres font régulièrement des conférences publiques sur les endroits les plus difficiles de l'Ecriture sainte, sur la théologie, l'histoire et la discipline ecclésiastique. Le professeur fait deux classes de théologie par jour et un écolier en répète une au réfectoire le matin. On peut dire, en un mot et sans flatterie, qu'Etival est de toutes les maisons de l'Ordre de Prémontré en France, celle où l'étude est le plus en vigueur.

III. Saine doctrine.

Il n'est jamais venu à notre connaissance qu'à Etival on soutint

des opinions erronées. La Congrégation des prémontrés réformés, en Lorraine surtout, est très soumise aux constitutions des papes. Elle a reçu ces constitutions par des décrets solennels dans deux de ses chapitres. Nous avons appris que Mgr. l'évêque de Toul avait, depuis deux ans, donné aux prémontrés de Lorraine une attestation de leur orthodoxie et soumission entière à la bulle *Unigenitus*. On nous dit même que ce certificat avait été envoyé à Rome par les supérieurs.

Les sentiments d'Etival nous sont encore plus connus. Nous pouvons assurer que les religieux de cette maison sont très attachés au Saint-Siège et soumis à toutes ses décisions. Nous savons même qu'autrefois ils ont dressé et signé en corps un acte authentique de cette soumission, qui fut envoyé à Rome.

IV. Conséquences fâcheuses de l'union.

Le danger évident que la régularité et les études ne tombent ; que l'office divin ne soit négligé ; que l'hospitalité ne soit omise ou que l'office divin ne soit négligé ; que l'hospitalité ne soit omise ou mal pratiquée ; que la source des aumônes ne soit tarie ; que les volontés des fondateurs ne soient pas accomplies ; que les peuples ne soient mal instruits pour n'avoir plus que des pasteurs ignorants.

Car pour soutenir le bien qui se pratique maintenant à Etival, en tout sens, il faut que la communauté soit nombreuse, et par conséquent qu'elle jouisse paisiblement des revenus de l'une et de l'autre *mense*. La *mense conventuelle* est modique. Les religieux sont redevables aux trois derniers abbés réguliers de la bibliothèque, de l'église, de la sacristie, des bâtiments, du goût des belles-lettres et surtout de l'observance et de la régularité.

Otez les moyens qui ont mis ces prélats à même de procurer tous ces grands avantages, vous ferez retomber Etival dans l'ignorance, le relâchement, la disette même des choses les plus nécessaires, d'où l'industrie, les travaux et le zèle des abbés réguliers depuis la Réforme l'avaient tiré.

De plus l'union demandée serait une source de procès entre l'évêque et les religieux pour des prétentions opposées. Et ce qui paraît tout à fait insupportable à ces religieux, comme ils nous l'ont dit confidemment plusieurs fois, c'est que l'évêque envahirait une partie du troupeau particulier de Saint Pierre ; qu'il unirait à son diocèse un territoire immédiatement dépendant du Saint-Siège.

L'éloquent plaidoyer de Dom Calmet n'eut pas l'effet désirable.

Etival avait à faire à partie trop forte : l'évêque de Toul disposait des influences redoutables de la cour de France et de Lorraine. Néanmoins les efforts de l'abbé bénédictin de Senones pour secourir ses voisins norbertins d'Etival touchèrent ceux-ci profondément. Quand, en 1747, Rome trancha le différend en faveur de l'évêque de Toul, le chanoine Blanpain remercia avec effusion Dom Calmet, en lui assurant que malgré l'insuccès final, il avait reçu de sa part des "services essentiels" au cours de cette longue procédure⁶⁾. Il ne fallait donc pas, nous semble-t-il, laisser dans l'oubli, ces documents qui jettent un si beau jour sur la situation matérielle et morale de cette antique maison au couchant de sa longue et belle existence. Emanant d'un prélat étranger à l'Ordre de Prémontré et s'exposant aux tracasseries du pouvoir en défendant la cause d'Etival, le témoignage si élogieux de Dom Calmet a une signification particulière et constitue un document de premier ordre pour l'histoire des dernières années de la grande abbaye lorraine.

Bruxelles

Maur. DE MEULEMEESTER, C. SS. R.

...

III. DAS EHEMALIGE KLOSTER DER NORBERTINERINNEN IN NIEDER-ILBENSTADT

(Fortsetzung)

1621 drangen auch die Mansfeldischen Scharen mit ihren Gesindel in das Frauenkloster. ein. Es wurde geplündert und Kirche und Altäre entweiht. Auf sie folgten die zügellosen Scharen des Herzogs Christian von Braunschweig. Was die ersten noch übrig gelassen hatten, das vertilgten diese Horden. Trotzdem unternahm es die beherzte Oberin Amalia, die Schäden wieder auszubessern. Es gelang ihr auch infolge ihrer Wachsamkeit, ihrer Klugheit und ihres Fleisses, manches zu heilen. Hätte es nicht an den nötigen Mitteln gefehlt, so hätte sie entschlossen das Kloster wiederum in seiner vorigen Gestalt hergerichtet. Sehr kläglich war das Aussehen des Stiftes geworden ; es glich mehr einer Räuberhöhle als einem Aufenthaltsort für Klosterfrauen. Die Kirche drohte dem Einsturz und beim Eintritt in dieselbe empfand man Schrecken und Angst. Auch die Gartenmauern waren teilweise niedergerissen und gewährten für jedermann freien Zutritt. Die Oberin gab sich nun Mühe,

6) Chan. Jérôme, *Mémoire cité*, p. 41.